

Nombre de membres : 34
En exercice : 34
Présents : 25
Pouvoirs : 5
Votants : 30

Abstentions : 0
Exprimés : 30
Pour : 30
Contre : 0

N°2019-80

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN**

L'An deux mille dix-neuf, le jeudi dix-neuf décembre à dix-neuf heures.

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni salle communautaire de Saint-Laurent-sur-Gorre sous la présidence de M. Christophe GEROUARD, Président.

Date de la convocation : le 13 décembre deux mille dix-neuf.

Présents : Christophe Gérourard, Dominique Germond, Raoul Réchignac, Joël Vilard, Maryse Thomas, Luc Gabette, Albert Delhoume, Louis Furlaud, Françoise Piquet, Guy Ratinaud, Magdalena Fredon, Jean Maynard, Jean-Pierre Pataud, Guy Baudrier, Patrick Gibaud, Daniel Desbordes, Richard Simonneau, Eric Dombrey, Agnès Varachaud, Christian Vignerie, Bruno Grancoing, Sylvie Germond, Nathalie Marchadier

Suppléants présents : Stéphane Malivert

Pouvoirs : Pascal Raffier délégation à Christophe Gérourard, Alain Blond délégation à Albert Delhoume, Jean-Louis Clermont-Barrière délégation à Patrick Gibaud, Marie-laurence Morange délégation à Dominique Germond, Véronique Bindé délégation à Louis Furlaud

Secrétaire de séance : Maryse Thomas

Objet : Délibération portant accord du Conseil Communautaire quant à la mobilisation de fonds sur le CDDI : déploiement du FTTH.

Monsieur le Président explique que le déploiement du FTTH sur le territoire de la CCOL a connu de multiples changements, tout du moins sur un plan administratif et financier.

A ce jour, il est acquis que le « reste à charge » pour la Communauté de Communes est bien de 567 906,00 €, dont 50% pourrait être subventionné via une mobilisation de fonds sur l'enveloppe du CDDI, soit 283 853,00 €. L'autre moitié de ce « reste à charge » sera remboursée à la CCOL par le syndicat mixte DORAL selon un échéancier à déterminer, et lié aux recettes de la SPL.

Il convient que le Conseil Communautaire se positionne quant au financement de la moitié de ce « reste à charge » relatif au déploiement du FTTH par le biais du CDDI, soit 283 853,00 €.

Oui l'exposé de monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **EMET** un avis favorable quant financement de la moitié de ce « reste à charge » relatif au déploiement du FTTH sur le territoire de la Communauté de Communes Ouest Limousin par le biais d'une mobilisation de fonds sur le CDDI, soit 283 853,00 €.

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.

Certifié exécutoire
Le
Le Président

Le Président,
Christophe GEROUARD